



Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 15 Novembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 15 Novembre 2023

10H20

Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Monique CARPENTIER,

ABSENTS EXCUSÉS

M. Patrick MAUGARD, Mme Catherine BAILLEAU,

➤ Assistaient à la séance :

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline BESSET

Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Les questions portées à l'ordre du jour sont examinées.

Question relative à la: **CONVENTION UNIS.CITE/CCAS 2023-2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE.**

Madame la Vice-Présidente a mis au vote, l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N°1 :

GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE/CCAS/COMMUNAUTE DES COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS POUR L'ACCORD -CADRE DE FOURNITURE DE CARBURANTS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande pour l'accord-cadre de fourniture de carburants.

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M.GREFFIER quitte la séance à partir de la question n°2.

QUESTION N°2 :

RESIDENCE PIERRE ESTEVE - M22 FIXATION DES MODALITES ET DE LA DUREE D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AU 1ER JANVIER 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

FIXE à 1000€ TTC le seuil des biens de faible valeur avec un durée d'amortissement de 1 an.

FIXE les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTION N°3 :

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

FIXE : Le taux de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades représentés dans l'effectif du C.C.A.S concernant les grades de catégorie C et B, et adopte les critères d'avancement présentés en stipulant que le taux de promotion s'appliquera aux promotions des grades d'avancement devant intervenir en 2024.

FIXE : Un quota de promotion de 50 % concernant la catégorie A pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

PRECISE : Que les crédits supplémentaires induits par cette décision, sont d'ores et déjà inscrits au budget de l'exercice 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame CARPENTIER arrive dans la séance à partir de la question n°4.

QUESTION N°4 :

CONVENTION UNIS.CITE/CCAS 2023-2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOLIDARITE SENIORS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le Président du CCAS à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2023-2024 dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

Cet accord permet le recrutement et l'encadrement de jeunes en service civique auprès des personnes âgées.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 10 heures 50.

La Secrétaire de séance,

Mme Jacqueline BESSET

